



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Hauts-de-France

Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais

Affaire suivie par :  
Catherine MADONI

Tel. : 03.21.50.42.70  
courriel : [sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr](mailto:sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr)

CM/ml

Monsieur COTTEL Jean-Jacques  
Communauté de Communes du Sud-Artois

5, rue Neuve  
CS 30002  
62452 BAPAUME Cedex



Arras, le 14 août 2019

**Objet :** Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Sud-Artois

**V/Ref. :** Votre courrier du 12 juillet 2019 – affaire suivie par M. HOUBART

**N/Réf. :** IIC3-CommSudArtois-PLUi-0819

Monsieur,

En réponse à votre courrier ci-dessus référencé, je vous informe que je n'ai pas d'observation à émettre sur le PLUi de de la Communauté de Commune du Sud-Artois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Architecte des Bâtiments de France  
Cheffe de l'U.D.A.P.

Catherine MADONI